

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Tél. : .....

Adresse MAIL : .....@.....

**Catégories des Maisons Fleuries choisies (\*une même maison ne peut concourir que dans une seule catégorie) – Cocher la case de votre choix :**

- Fleurissement des façades, Pas de Porte, Balcon
- Fleurissement Jardins visibles depuis la rue
- Jardins paysager ou potager visible depuis la rue

**Règlement du concours des Maisons Fleuries 2022  
Commune de VIGNACOURT**

**Art.1** : L'inscription est gratuite et ouverte à tous les résidents de la commune en utilisant **le bulletin d'inscription qui devra être remis en mairie.**

**Art.2** : Date limite d'inscription : **10 juin 2022**

**Art.3** : Les catégories des Maisons Fleuries sont :

- Les maisons proprement dites (Fleurissement des Façades, Pas de porte, Balcon)
- Les jardins Fleuris visibles depuis la rue
- Les jardins paysagers ou potagers visibles depuis la rue

**Art.4** : La participation à ce concours autorise les membres du jury à prendre des photos de vos fleurissements. Ces photos pourront être exploitées dans le cadre de l'information communale (article dans les échos, presse locale, exposition...) et également au niveau du concours départemental

**Art.5** : Le jury est constitué des élus de la commission « Environnement ».

**Art.6** : Les critères de sélection porteront sur la composition, l'harmonie des couleurs, l'état d'entretien et la mise en valeur du visuel de votre Fleurissement.

**Art.7** : Une cérémonie aura lieu courant octobre/novembre 2022 avec l'ensemble des participants inscrits à ce concours. Une récompense sera remise afin de vous remercier pour votre participation à l'embellissement de notre commune.

**Art.8** : Les membres du Conseil Municipal ne peuvent prendre part à ce concours. L'inscription à ce concours implique l'acceptation pleine et entière de ce règlement. Ce règlement est consultable via le site Internet de la commune «[www.vignacour.fr](http://www.vignacour.fr)» ou à votre disposition au format papier en Mairie